N.° 9.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 3 Mars 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La Chancellerie fait savoir au public, qu'il circule dans le Canton de Berne des faux batz au coin du dit Canton et au millésime de 1798, dont des échantillons sont affichés au bureau de Police centrale.

2. Les personnes auxquelles il pourrait convenir d'acheter les deux vignes tierces, l'une de 4 et l'autre de 3 ouvriers environ, situées aux Parcs, lieu dit aux Ribaudes, que le Gouvernement est dans l'intention de vendre, et dont les limites ont été spécifiées dans les feuilles d'avis des 23 et 30 Décembre et 6 Janvier derniers, sont invitées à faire leurs offres à M. le Chancelier, avant le 15 Mars prochain. La remise de ces vignes aura lieu au moyen d'une vente ordinaire, et avec abandon, par conséquent, du droit de moitersesse qui appartenait auparavant à SA MAJESTÉ. Donné au Château de Neuchâtel, le 22 Fevrier 1825.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

3. Les propriétaires d'étalons sont avertis, que la Société d'Agriculture accordera une prime de cinq louis et un accessit de trois louis, aux deux plus beaux étalons du pays. Le conconrs aura lieu à Fontaines le 18 Mars, jour de la foire. Les étalons qui seront admis au concours doivent avoir deux ans révolus, et les propriétaires de ceux qui obtiendront, soit la prime, soit l'accessit, s'engageront à les garder un an pour le service du pays. D'IVERNOIS, *secrétaire.*

4. Ensuite d'un gracieux arrêt du Conseil-d'Etat en date du 8 Février courant, et d'un jugement de direction rendu le 18 du même mois par la noble Cour de Justice de Neuchâtel, le Sieur Jean-François-Louis Bardet, de Vilard-le-Grand, au Canton de Vaud, domicilié à Valangin, agissant tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur naturel de son fils Henri-François Bardet, fait savoir, que M. Delachaux, notaire et avocat, son chargé de pouvoirs, se présentera le Vendredi 18 Mars prochain, devant la dite noble Cour de Justice de Neuchâtel, qui sera assemblée dans l'hôtel de la dite ville, dès les neuf heures du matin, pour y solliciter, tant en son nom qu'en celui de son fils Henri-François Bardet et de ses enfans à naître, savoir : pour lui Jean-François-Louis Bardet, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de son père le Sieur Jean-Pierre Bardet, boisselier, domicilié à Neuchâtel, et pour son fils Henri-François Bardet et ses enfans à naître, une semblable renonciation aux biens et dettes présens et futurs de lui dit Sieur Jean-François-Louis Bardet, du dit Sieur Jean-Pierre Bardet, et de toute leur ascendance paternelle. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer aux dites demandes en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter en Justice de Neuchâtel, le dit jour 18 Mars prochain, au plaid tenant, pour y soutenir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 19 Février 1825.

F.-C. BOREL, *greffier.*

5. Le public est informé, qu'ensuite des préliminaires d'usage, Fréderic-Louis DuBois, horloger, du Locle, agissant en sa qualité de tuteur naturel de sa fille nommée Marie-Julie DuBois, encore en bas âge, se présentera par-devant la Cour de Justice du Locle, qui sera assemblée dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville, le Vendredi 18 Mars prochain, dès les dix heures du matin, pour postuler, tant au nom de son dit enfant qu'en celui de ceux encore à naître de son mariage avec Julie DuBois née Petremand, son épouse, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de leur dite mère et de leur grand-père maternel Abram-Louis Petremand, ci-devant ancien d'église; en sorte que tous ceux qui croiront avoir de légitimes moyens d'opposition à apporter à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter ledit jour aux lieu et heure indiqués p. les faire valoir, sous peine, en cas de non-comparution de leur part, d'en être forclos. *Greffe du Locle.*

6. Le Gouvernement a ordonné la liquidation sommaire de la chétive succession délaissée par le nommé Jean-Conrad Hammer, décédé à l'hôpital de Pourtalès, lequel, de son vivant, était domicilié à Bevaix, où il exerçait la profession de couvreur de toits; et M. Perret, maire dudit Bevaix, en aurait fixé la tenue au Samedi 5 Mars prochain, jour auquel et dès les 9 heures du matin, tous les créanciers et débiteurs dudit Hammer sont assignés de se rencontrer à la maison du village de Bevaix, les premiers p. y faire valoir leurs droits et prétentions, et les seconds p. se reconnaître débiteurs de cette masse d'une manière légale, sous peine de forclusion perpétuelle. Par ord. J.-J. PERNET, *greffier.*

7. La Commune d'Anet a l'honneur d'aviser le public, que la foire qu'elle a gracieusement obtenue du Gouvernement, s'y tiendra le Mercredi 16 Mars prochain. Donné, pour être publié dans la feuille d'avis de Neuchâtel, à Anet, le 17 Février 1825.

Le Président de la Commune d'Anet,
J. PROBST.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. Ensuite de permission obtenue, l'hoirie de feu M.lle Susanne de Pury fera exposer à l'enchère, le Vendredi 18 courant, à l'issue du plaid, deux vignes, l'une à Comba-Borel, lieu dit aux Chévres, de la contenance de 3 1/2 ouvriers, l'autre aux Parcs, F n° 45, d'environ 5 ouvr.; ces deux vignes sont en bons plants de rouge et blanc, et dans un très-bon état de culture. — M. de Pury-Chatelain fera exposer en vente le susdit jour, une vigne située aux Parcs-dessous, F n° 109, quartier dit au Vauseyon, de la contenance de 6 1/2 ouvr.; cette vigne, en plants rouge et blanc, est très-bien cultivée et plantée dans le bas, près du Seyon, de beaux arbres fruitiers.

9. M. le justicier de la Côte, Jonas-Henri Vaucher, de Corcelles, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi au S.r Henri Cornu-Dothaux, du dit Corcelles, et en ce fait dûment autorisé par la dite honorable Justice, offre à vendre à l'enchère et par voie de minute déposée au greffe de la Côte, les immeubles de son pupille ci-après spécifiés, savoir : 1° Une vigne située rière le territoire d'Auvernier, lieu dit aux Bouronnes, appelée la Peytieuse, de la contenance de 2 ouvriers, joûte le chemin d'Auvernier à Peseux du côté de bise, le chemin qui conduit dès la fin de Peseux à Cormondrêche du côté de joran, le Sieur Samuel DuBois de *Colombier du côté de vent, et la veuve de Fréderic* Maire du côté d'ubère. 2° Une dite au même lieu, aussi de la contenance de 2 ouvr., joûte la veuve de Jonas Ulmer de bise, Louis Cornu et Pierre-Louis Frochet de joran, l'hoirie de David Cornu de vent, et les D.lles sœurs Sandoz d'ubère. 3° Une dite située rière le district de Cormondrêche, lieu dit à Préel, de la contenance d'un ouvrier, joûte M. le conseiller Daniel Reynier, et M. le conseiller Louis Py du côté de bise, M. le capitaine Bourquin et M.me la veuve de feu M. le justicier J.-H. Bourquin du côté de joran, le Sieur Jonas-Henri Colin du côté de vent, et M.me la just.ce Brandt d'ubère. 4° Une dite rière le même district, lieu dit Sur-le-Creux, de la contenance d'envir. 2 ouv., joûte le chemin du Villaret à Auvernier du côté de vent, le Sieur Abram Béguin, notaire, du côté de bise, le Sieur Franç. Béguin et la veuve de Louis Humbert de joran, et le Sieur J.-L. Béguin d'ubère. 5° Une dite rière le district de Corcelles, lieu dit à Quinnet, contenant environ 3/4 d'ouvrier, et du terrain p. plantage, joûte un sentier commun de vent, le Sieur justicier Josué-Fréd. Cornu de bise et de joran, et M. le greffier David Clerc d'ubère. 6° Une dite même district, lieu dit aux Arniers, contenant environ 1 1/2 ouvriers, joûte M.lle Julie Hinche vent, le Sieur justicier Josué-Fréd. Cornu de bise, un terrain de la Communauté de Corcelles de joran, et la veuve du Sieur Henri Bourquin et le Sieur justicier Josué-Fréderic Cornu d'ubère. 7° Une dite lieu dit Sur-les-rues, contenant environ 1 ouvrier, joûte un sentier public de bise, le Sieur Jonas Maire de joran, M. Steinlen de vent, M. le greffier David Clerc d'ubère. 8° Un morcel de champ rière le même district, lieu dit aux Marres, appelé le champ Paul, contenant 2 émines, joûte David Cornu-Rognon de bise, un terrain de la Commune de joran, et le Sieur Louis Humbert de vent et d'ubère. 9° Et enfin, un autre morcel de champ au dit lieu, contenant env. 6 émines, joûte François DuBois de bise, le Sieur Louis Humbert de joran, M. le justicier Bulard de vent, et des vignes du côté d'ubère. L'échûte de la vente des susdites pièces de terre aura lieu au greffe de la Côte, le Lundi 14 Mars courant, à 3 heures précises de l'après-midi, aux conditions qui sont déposées chez le greffier Girardet à Auvernier, détenteur de la minute, et où les amateurs pourront faire leurs soumissions en attendant le jour de l'échûte. Ceux qui desireront des renseignemens plus précis sur ces immeubles exposés en vente, pourront s'adresser à M. le curateur exposant, ou au Sieur Henri Cornu, propriétaire.

10. M.me la veuve Bourquin-Ducommun, de Cormondrêche, offre à vendre par voie de minute déposée en l'étude du notaire Bulard, audit lieu, les immeubles ci-après spécifiés, savoir : 1° Une maison sise au centre du village de Cormondrêche, dite la maison Lully, dans laquelle existe un établissement pour boulanger et trois caves, avec cour, grange, écurie, et un beau jardin derrière. 2° Un verger situé au bas de Cudeau, peuplé d'un grand nombre d'arbres fruitiers d'un bon rapport, de la contenance d'environ une pose, joûte le sentier de Cudeau de bise et M. de Chambrier, procureur-général, d'ubère. 3° Un dit situé au dit lieu, de la contenance d'environ 1 ouvrier, joûte le Sieur Jaques-Louis Bourquin d'ubère, et le sentier de Cudeau de joran. 4° Un dit situé à Platet, appelé le verger des quatre murailles, contenant environ 4 ouvr. dans lequel existe un puits bien abondant, joûte M. le colonel de Bedaulx de joran, et l'hoirie de feu le Sieur Samuel Pettavel d'ubère. 5° Une vigne située à Porcena, territoire de Corcelles, contenant environ 2 ouvr., joûte M.lle Susette Bourquin de vent. 6° Une dite située à Bosseyer, même territoire, contenant environ 1 ouvrier, joûte le Sieur P.-L. Frochet de bise, et le Sieur Jonas Maire de vent. 7° Et une dite à la Rue-à-Jean, même territoire, contenant environ un ouvrier, joûte le Sieur Jean-Franç. Bon de bise et M. le conseiller Louis Py de vent. La vente de ces immeubles aura lieu en l'étude du dit notaire, le Mercredi 9 Mars prochain, à 3 heures de l'après midi : en attendant cette époque les amateurs pourront, s'ils le jugent convenable, faire parvenir leurs offres au susdit notaire, qui leur fera connaître les conditions favorables de cette vente d'immeubles, et leur indiquera la personne chargée de les leur faire voir.

ON OFFRE A VENDRE.

11. Un dictionnaire encyclopédique en 72 vol. 8°, et 3 de planches, rel. dos et coins, et très-bien conservés. S'adr. au bureau d'avis.

12. Chez le Sieur Quinche, instituteur, rue du Temple-neuf, une copie exacte du beau Traité du Barreau, par M. le châtelain Monvert, qui traite de la manière d'instruire toutes sortes de procèdures suivant les formalités usitées dans cet Etat; ouvrage très-utile aux personnes qui se vouent aux emplois civils et judiciaires.

13. Samuel Cretin, à Boudry, informe le public qu'il est assorti de bon fromage gras de Gruyère, ainsi que de fromage gras, mi-gras et mi maigre des montagnes du Pays, qu'il vend en détail, par demi-pièces, par pièces ou au quintal. Il pourrait en céder 100 ou 200 pièces à un marchand en gros. On le trouvera tous les Jeudis au marché au fromage à Neuchâtel. — Le même demande à acheter des lards.

14. Deux tas d'excellent foin, chacun d'environ 8 toises, dans la maison de M. le pasteur Grellet à Boudry. S'adr. à lui-même à Cortaillod.

15. Deux chars bon foin, bien conditionné, chez J.-H. Cruchaud, à Cortaillod.

16. A prendre sur place, un tas de fumier, la moitié de vache. S'ad. à M. Hausman, au Vauseyon.

17. M.me Jeanneret-Perrot vient de recevoir un second envoi de très-belles laines à broder d'Hambourg, de toutes couleurs assorties, avec aiguilles et canevas. Elle continue à avoir un bel assortiment de rubans de toutes largeurs, ainsi que des gants danois et autres de toutes couleurs. Sa demeure est à la Grand'rue, n° 250,

18. Chez la veuve Junod, à la Grand'rue, n° 249. de jolies cotonnes du dernier goût, ainsi que des schalls de Mulhouse, aux prix les plus modiques.

19. Quatre tableaux antiques très-bien conservés, peints à l'huile, avec leurs cadres dorés, hauts d'environ 3 pieds, sur 2 1/2 pieds; représentant les quatre saisons, dont les sujets sont tirés de la mythologie. S'ad. à M. ZumBrunnen, peintre en ville.

20. Une jolie balance, avec les plateaux et chaines en cuivre, qui a servi p. peser l'or et l'argent, et que l'on céderait à juste prix. S'adr. à Julien Dubois-Perret, à la Chaux-de-Fonds.

12. En commission, chez Mme Bovet-Favarger, un nouvel assortiment de toiles de Flandre pour nappage, draps de lit et chemises.

22. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, a reçu l'huile d'olive qu'il attendait, il invite les personnes qui n'ont pas encore fait leurs emplettes, à en faire prendre des échantillons; liège en planches, bondes en liège p. portettes de lègres, bouchons surfins p. bouteilles, chocolat de Genève avec et sans parfum. Il est très-bien assorti en vins étrangers et liqueurs surfines : le tout à juste prix.

23. Fréderic Steiner, tapissier, maison Liechtenhahn, vis-à-vis le bureau des Postes, est toujours assorti dans tout ce qui concerne son état, comme franges en soie, en laine torse, et en coton, de diverses formes et couleurs; effilés en fil de toutes largeurs, galons en soie, crêtes et cordons en couleurs assorties pour meubles, cordons et gonds en fer doré p. suspendre des tableaux, patères riches et ordinaires, pommes et bâtons en bois doré, plaques à jour en cuivre, brunies, dites canelées et vernies, de diverses grandeurs et prix, p. garnitures de portes; anneaux thyrses, dits de sonnettes, clous dorés, galons or, pointes jaunes, noires et blanches p. fixer les galons et crêtes, crin p. meubles, dit p. matelas, laine, plumes, duvet et édredon p. lits; futaine blanche, dite rayée, toile de lin grise p. duvet, dite ordinaire, triège, limoge en fil, dite en fil et coton, grosse toile p. paillasse, cotonne en fil et coton pour fourres de lit, sangles, etc. Il s'efforcera toujours de mériter la confiance qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'ici, par la bienfacture des ouvrages qui lui seront confiés. Le même offre des malles vides de différentes grandeurs.

24. Un clavecin de 5 octaves et à 3 pédales, chez Sl. Howard, facteur de clavecins, au Tertre.

25. Faute d'usage, un très-bon cheval de trait, de bon âge, chez M.me Robert, à Boudry.

26. MM. Edouard Bovet et Lerch sont chargés de la vente d'environ 1000 pots eau-de-cerises, à 15 batz, et d'une vingtaine de bosses vin de la Vaux 1822, à 7 batz. On sera satisfait des qualités, et il sera fait une douceur dans le prix à ceux qui en prendraient une certaine quantité. Les personnes qui en desirent sont priées de se faire inscrire d'avance, car on n'entamera les pièces que lorsqu'il y aura assez de souscripteurs pour les vider.

27. Par bolers, brandes ou brochets, du vin de grapillage 1823, à 4 batz le pot. S'adresser à Borel, sous-hôpitalier.

28. J.-D. Andrié ne voulant faire venir de Fribourg de double bière blanche de Mars, que celle qui lui sera assurée, il invite les amateurs à lui faire savoir la quantité qu'ils en desireront, et les assure d'avance qu'ils seront contents de la qualité.

29. M. Henri Huguenin, occupant les magasins de la maison de M. Favarger-Simon, rue St. Maurice, ayant reçu une partie de toiles de coton d'Angleterre, les offre à bien bas prix. Dans le nombre il s'en est trouvé quelques pièces légérement avariées, qu'il cédera au-dessous de leur valeur.

30. Un tas de foin et regain. S'adr. à Fs. Burgat, à la brasserie.

Immeubles.

31. J.-P. Bardet père, boisselier, n'ayant eu, en exposant en vente la maison qu'il possède à Valangin, d'autre but que celui de se défaire d'un immeuble qui, par son séjour actuel à Neuchâtel, lui devenait onéreux, il offre à ceux qui voudront l'acquérir toutes les sûretés qu'ils pourront desirer.

32. Une vigne aux Coards, rière la Commune de Corcelles et Cormondrèche, la plus près du village, d'environ 2 ouvriers; une dite sur le Creux, même district, d'environ 3 ouvriers. S'adr. à Clerc, arpenteur à Corcelles.

On demande a acheter.

33. De rencontre, un char-à-banc ou une chaise p. un cheval. S'adr. à M. Auguste Borel, marchand épicier.

34. Six fauteuils en bois de noyer, n'importe l'étoffe dont ils sont couverts. S'ad. au bur. d'av.

35. Quelques pièces d'anciennes monnaies et médailles Suisses, entr'autres de celles des ducs de Longueville, des évêchés de Bâle, de Genève, de Lausanne, etc. S'adr. au bur. d'avis.

On offre à louer.

36. Un appartement et dépendances au 1er étage de la maison d'habitation de M. Erhard Borel, au faubourg.

37. Dès-à-présent ou p. la St. Jean prochaine, la possession de l'Evole appartenant à M. le maître-bourgeois Steiner, consistant en une maison où il y a cinq chambres, cuisine, caveau et galetas, et quatre terrasses garnies d'excellens arbres fruitiers.

38. Pour la St. Jean prochaine, le 1er étage de la maison de M.me veuve Lorimier, près le Pont-neuf, composé de trois chambres, cuisine, cave et place p. le bois. S'adr. à elle-même.

39. De suite, une grande chambre meublée ou sans meubles, avec la pension, si cela convient. S'adr. à M. Louis Kratzer.

40. Pour la St. Jean, au quarré de la ruelle des Poteaux, un appartement au 2e étage, composé d'une grande chambre à fourneau, cabinet, cuisine, et chambre à resserrer; plus, ensemble ou séparément, une boutique au rez-de-chaussée. S'adr. à L.-F. Reutter, au Cerf.

41. On desire partager le loyer d'une chambre avec une personne de bonnes mœurs. S'adr. à M.me L'Eplattenier, à la rue des Moulins.

42. Un bon clavecin anglais, que l'on peut voir chez M. de Merveilleux-Guy.

43. De suite ou p. la St. Jean, le second étage de la maison de François L'Ecuyer, au faubourg du Cret, consistant en trois chambres, dont deux se chauffent par le même fourneau, une cuisine un galetas, et une portion de cave, si on le desire.

44. Pour la St. Jean prochaine, les écuries et fenil au faubourg du lac, qui sont la propriété de trois enfans de feu M. J.-H. Dardel. S'adr. à MM. Jacottet, notaire, ou F.-L. Borel, du Petit-Conseil.

45. Pour la St. George prochaine, l'auberge et domaine du Sauvage à Pertuis, au haut du Côti. S'adr. au justicier Morthier, à Dombresson.

46. Aux bains, deux chambres meublées qui ont la belle vue du lac et des promenades. S'adr. à Schmid-Gorgerat, lequel offre à vendre 8 à 10 chars de bon rablon, à bas prix.

47. Pour le 15 Mars prochain, une belle boutique avec un appartement, dans la maison Vestphale, dans la plus belle exposition du village de Travers. S'adr. à Fréd. Delachaux, boulanger au dit lieu, propriétaire de la dite maison.

48. Pour la St. Jean, une chambre à un 3e étage sur le devant et une sur le derrière, chambre à serrer, galetas et portion de caveau; ainsi qu'un rez-de-chaussée composé d'une boutique propre p. un détail d'épiceries, et d'un magasin qui peut servir de comptoir. S'adr. au Sieur Fréd. Louis, à la Grand'rue, qui offre à vendre des uniformes de soldat, à juste prix.

On demande a louer.

49. Pour la St. Jean prochaine, un plain-pied p. vendage de vin. S'adr. au Sieur L'Eplattenier, au bas de la maison Probst, rue des Moulins.

Demandes et offres de services.

50. Une personne de bonne famille, âgée d'une trentaine d'années, parlant les deux laangues et parfaitement au fait de tous les ouvrages du sexe et de la maison, desire trouver une place dans quelque bonne maison, soit comme femme-de-chambre ou p. soigner le ménage. On en donnera les renseignemens les plus satisfaisans sous tous les rapports. S'adr. au bureau d'avis.

51. On demande p. la St. Jean une bonne cuisinière. S'adr. à L.-F. Reutter au Cerf, ou à sa mère, ruelle des Poteaux.

52. On demande un domestique qui sache traire et conduire les vaches, et travailler à la campagne. Il pourra entrer de suite. S'adr. à Fréd. Schaub, aubergiste à Serrières.

53. Une jeune femme, accouchée depuis peu et bien portante, desirerait ou trouver une place p. nourrice, ou prendre chez elle un nourrisson dont elle aurait tous les soins possibles. S'adr. à Abr. Morel, aux Hauts Geneveys sur Fontaines.

54. Jean Zahler, qui a été nombre d'années maitre ouvrier chez M. Matthey, bottier du Roi, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de s'établir p. son propre compte, et se recomande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pour tout genre de chaussure, souliers de bal, etc., dont la bienfacture et les prix ne laisseront rien à desirer. Sa demeure est chez le S.r Naguel, près la petite boucherie.

Objets volés, perdus ou trouvés.

55. Il s'est égaré, le Jeudi 24 Février, un jeune chien courant de 6 mois, manteau blanc et brun, répondant au nom de Fineau. On promet une récompense à la personne qui en donnera des indices à Philippe Cretinier, à Peseux.

56. On peut réclamer chez M. Mayor, une clef de montre en or trouvée sur la promen. du faubourg.

Avis divers.

57. On informe le public, que le tirage de la 3e classe 58e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 11 Mars proch. S'adr. p.r des plans et billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

85. La foire de Bevaix, du mois d'Avril prochain, tombant cette année sur le Vendredi saint, la Commune dudit lieu prévient le public que, vu la solennité du jour, la tenue de cette foire est renvoyée au lendemain, Samedi 2 du dit mois d'Avril.

59. J. Persoz fils aîné, sur la Place, fera dès aujourd'hui tous les Jeudis des envois de toiles et fils p. la blancherie de Morat. Le soins que l'on y apporte p. la beauté du blanc, et particulièrement p. rendre intacte et sans altération la qualité des toiles, suffisent p. recommander la dite blancherie, qui d'ailleurs est très-avantageusement connue.

60. Le Sieur Petey, chirurgien-dentiste, de Besançon, arrivé depuis un mois à Neuchâtel, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville et des environs, que les occupations relatives à son art le font différer son départ jusqu'à la fin de Mars, p. n'être de retour à Neuchâtel que le 1er Novembre.

61. On demande à emprunter dans le courant de cette semaine, L. 4000 du pays; pour sûreté on donnerait un immeuble d'une plus grande valeur. S'adr. au bureau d'avis.

62. Jules-Auguste Wuilleumier, marchand chapelier au Locle, se trouvant fréquemment exposé à des sollicitations qui, tôt ou tard, causeraient sa ruine et celle de sa famille naissante, le public est informé, qu'à sa demande il a été juridiquement pourvu d'un curateur en la personne de M. Charles-Aimé Sandoz, guillocheur, au Locle, sans la participation duquel il ne pourra valablement prendre aucun engagement p. dettes ou cautionnemens. Locle, le 4 Févr. 1825. *C.-A. Sandoz.*

63. Le soussigné invite toutes les personnes qui lui doivent depuis fort long-tems, et particulièrement celles qu'il a déjà prévenues, à s'acquitter entièrement dans un mois, à dater de ce jour; les avertissant qu'en cas contraire il sera obligé, quoiqu'à regret, d'avoir recours à leur égard, aux voies de rigueur. Boudry, le 22 Février 1825. *H. Lambert, pharmacien.*

64. Une lettre d'origine expédiée en 1817 à Rose-Marianne, fille de feu Jean-Jaques Junod, de Lignières, s'etant égarée, elle est par conséquent nulle et non avenue et mortifiée, sans que qui que ce soit en puisse faire usage dans la suite.

65. Dans une honnête maison bourgeoise de cette ville, où il y a quelques pensionnaires, on desirerait en augmenter le nombre p. la table, à un prix très-raisonnable. S'adr. au bureau d'avis.

66. Les personnes à qui feu Jean-Jaques Fauguel peut devoir, tout comme aussi celles qui pourraient lui devoir par comptes à régler ou autrement, sont invitées à se présenter, d'ici au 1er Mai prochain, chez le lieutenant Ribaux à Bevaix, chargé de la part des héritiers du dit défunt de liquider cette succession.

Changemens de Magasins.

67. MM. Pettavel frères préviennent le public, que dès les premiers jours de Mars prochain, leur commerce d'épicerie sera transféré dans la maison Bovet, à l'extrémité des Arcades dites du Faueon.

Voitures pour pays étrangers.

68. Du 20 au 25 courant, partira une bonne voiture p. Carlsruhe, Francfort, Cassel et Hanovre. Pour des places vacantes s'adr. au Sieur Stauffer, voiturier en ville.

69. A la fin de ce mois ou au commencement d'Avril, il partira une bonne voiture p. Munich, Vienne, Cracovie, Lemberg, Brodi et Odessa. S'adr. à Sam. Kiener, voiturier, rue du Marché n° 77, à Berne. Le dit fera partir en même tems une voiture p. Francfort, Lubeck et Hambourg.

70. Du 1er au 5 Avril prochain, il partira p. Paris une voiture dans laquelle il y a encore des places à remettre. S'adr. Jacob Marti, voiturier, près l'hôtel-de-ville, qui prévient qu'il ne se chargera d'aucune lettre.

71. Le premiers jours d'Avril, il partira de Berne une bonne voiture p. Brodi, passant par Munich, Vienne, Cracovie et Lemberg. Les personues qui desireront en profiter sont priées de s'adresser à Fréd. Füchsly, maître voiturier, rue de la Poste n° 27, à Berne.

72. Le 6 du mois d'Avril, il partira une voiture p. Francfort et la Hollande, et une dite, dans le courant du même mois, p. Leipzig et Berlin. Les personnes qui desireront en profiter sont priées de s'adresser à Christian Kiener, maître voiturier, rue des Ognons, n° 57, à Berne.

73. Du 10 au 15 Mars fixe, partira une voiture p. la Hollande, et à dater du 1es Mars, il en partira tous les mois, pendant la belle saison, p. les endroits ci-après : la 1re p. Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2de p. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3e p. Munich et Vienne en Autriche, la 4e p. Milan et l'Italie, et la 5e pour Calais et Londres. Dans chacune il y a des places à donner. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître de postes et voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne.

TAXE DES VIANDES, *dès le 28 Février 1825.*
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf	à 7 1/2 cr.	Le veau	à 6 cr.
La vache	à 6 1/2 cr.	Le mouton	à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 1/2 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, *au marché du 24 Février.*

Froment	l'émine bz.	21 1/2	à 22.
Moitié-blé	—	„ 18	à 20.
Mècle	—	„ 12	à 14.
Avoine	—	„ 8	à 8 1/2.
Epautre	le quintal L.	— „	—